

Conseil départemental

RAPPORT N° 25.206

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR 2025 -
BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT - MODIFICATION DES
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DE PROGRAMME

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE ET
LOGISTIQUE

Direction : Finances

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR 2025 -
BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT - MODIFICATION DES
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DE PROGRAMME**

RAPPORT N° 25.206

Mes chers collègues,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation une décision modificative relative au budget annexe d'assainissement afin de prendre en compte des variations d'autorisations d'engagement et d'autorisations de programme, ainsi que la création de nouvelles autorisations.

Aucun ajustement de crédits de paiement, votés au budget primitif 2025, n'est proposé.

Le vote de ces ajustements et de ces créations permettra à l'administration d'engager des projets avant le vote du budget primitif 2026.

VARIATIONS ET CREATIONS DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DE PROGRAMME

Les créations d'autorisations d'engagement (AE)

A. Moyens généraux

Il est proposé de créer une nouvelle autorisation d'engagement d'un montant de 2,05 M€, afin de permettre la contractualisation du nouveau marché de ramassage des déchets, prévue au cours du premier trimestre 2026.

B. Études

Conformément à l'article 17 de l'arrêté du 21 juillet 2015¹, un diagnostic annuel du dispositif d'autosurveillance de l'assainissement est obligatoire. Afin de pouvoir notifier le marché de diagnostic avant le vote du budget primitif, il vous est proposé d'approuver la création d'une nouvelle autorisation d'engagement d'un montant de 0,5 M€.

Nature AP/EPCP	CdR instructeur programme	Type AP/EPCP	Code AP/EPCP	Libellé AP/EPCP	Mt pluri voté AP/EPCP	Mt pluri prévu AP/EPCP	Ecart entre AP / AE votée et AP / AE prévue
Dépense	BAA DE	AE	1999P004E27	RAMASSAGE DES DECHETS EN SEINE	0	2 050 000	2 050 000
Dépense	BAA DE	AE	2002P032E87	DIAGNOSTIC DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT	0	500 000	500 000

Les créations et variations d'autorisation de programme (AP)

A. Extension et remplacement de réseaux d'assainissement

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du collecteur unitaire d'assainissement situé avenue de la République à Montrouge, il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme à hauteur de 8,4 M€, soit une hausse de 0,87 M€. Celle-ci permettra notamment la notification du marché de travaux, la prise en compte des dépenses annexes (maîtrise d'œuvre, coordination SPS, contrôle qualité, etc.), ainsi que la prise en compte des révisions de prix relatives aux différents marchés liés à cette opération.

¹ Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5

B. Adaptation des ouvrages pour les projets de transports et de voiries

Il est proposé de créer une autorisation de programme d'un montant de 2 M€ pour la réalisation des travaux sur le réseau d'assainissement dans le cadre de l'aménagement de la RD7 à Suresnes et Saint-Cloud.

Par ailleurs, une augmentation de 0,6 M€ de l'autorisation de programme relative aux travaux du collecteur situé sur la RD7 vous est également proposée, afin de tenir compte de l'évolution des indices de prix, de la passation d'un avenant au marché en cours, ainsi que du règlement des situations liées à la réparation du sinistre survenu sur l'ouvrage.

Enfin, une augmentation d'autorisation de programme de 3,3 M€ doit permettre la notification du marché de travaux du projet RD920 Montrouge–Bagneux.

Nature AP/EPCP	CdR instructeur programme	Type AP/EPCP	Code AP/EPCP	Libellé AP/EPCP	Mt pluri voté AP/EPCP	Mt pluri prévu AP/EPCP en DM	Ecart entre AP / AE votée et AP / AE prévue
Dépense	BAA DE	AP	2002P032E73	REHABILITATION MONTROU GE AVENUE DE LA REPUBLIQUE	7 527 464	8 400 000	872 536
Dépense	BAA DE	AP	2005AP087E01	ADAPTATION DES OUVRAGES POUR PROJETS DE VOIRIE ET TRANSPORT	111 078 607	111 678 607	600 000
Dépense	BAA DE	AP	2005P087E02	NOUVEAUX TRAVAUX ADAPTATION OUVRAGES DE VOIRIE	1 6 81 2 224	20 097 334	3 285 110
Dépense	BAA DM	AP	201 6P024E08	TRAVAUX SUR PROJETS DE VOIRIES	0	2 000 000	2 000 000

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Signé

Georges Siffredi